



OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT COOPÉRER ENTRE ACTEURS AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

Trois modules d'accompagnement sont proposés en fonction de l'état de maturité de votre coopération. L'équipe de la CRESS AuRA vous guidera pour vous aider à choisir le ou les modules les plus pertinents.

PHASE D'ÉMERGENCE DE LA COOPÉRATION

Accompagnement visant à fédérer les acteurs du futur collectif et poser des bases solides pour votre projet de coopération.

OBJECTIFS :

- Réunir les premiers acteurs de la coopération et poser les fondamentaux
- A l'issue de cette phase, être en capacité de décider du « stop » ou « go » pour la suite du projet de coopération

NOTRE OFFRE :

Via des entretiens individuels et la facilitation de temps collectifs, la CRESS vous appuie dans :

- Le diagnostic de la situation : qui sont les acteurs, quelles sont leurs activités, quels sont leurs enjeux, leurs attentes vis-à-vis d'une coopération, ...
- La première phase du processus de coopération : mieux se connaître et identifier les communs

LIVRABLES (à redéfinir au cas par cas) :

- Diagnostic des acteurs du projet de coopération / CR d'entretiens
- Charte de coopération ou autre document fondateur : objectif, ambitions, valeurs, périmètre, ...
- Benchmark des coopérations sur un périmètre semblable
- Préconisations « Go & No Go » de la coopération pour le collectif et pour chaque acteur dans ce collectif

PHASE DE DÉPLOIEMENT DU PROJET DE COOPÉRATION

Accompagnement pour définir le plan d'action commun, la gouvernance, les moyens mobilisables, etc.

OBJECTIFS :

- Définir le plan d'action de la coopération et les moyens associés pour le collectif

NOTRE OFFRE :

Via la facilitation de temps collectifs, la CRESS vous propose un appui dans l'élaboration :

- D'un plan d'action partagé
- D'une stratégie de financement associée
- L'organisation et les règles de fonctionnement du collectif (mode de consultation, gouvernance, engagement de chacun, instances...)
- Des indicateurs d'évaluation des actions

LIVRABLES (à redéfinir en fonction des besoins) :

- Feuille de route avec plan d'actions
- Schéma d'organisation des acteurs

PHASE DE DÉVELOPPEMENT & ÉVOLUTION DU PROJET DE COOPÉRATION

Après quelques mois ou années d'existence de votre collectif, la CRESS vous accompagne dans votre démarche de questionnement sur l'existant, de prise de hauteur, pour trouver une nouvelle dynamique (par exemple, développer de nouvelles activités ou intégrer de nouveaux partenaires).

OBJECTIFS :

- Redéfinir la vision collective et les actions prioritaires à mettre en œuvre

NOTRE OFFRE :

Via des entretiens individuels et la facilitation de temps collectifs, la CRESS vous appuie dans :

- Le diagnostic de la situation (qui sont les acteurs, quelle est leur place / degré d'implication dans la coopération, quels sont leurs enjeux, leur vision actuelle de la coopération, ...) et le diagnostic de l'environnement
- La définition d'une stratégie de changement collective

LIVRABLES :

- Diagnostic
- Proposition de préconisations

TARIFS*

Sur devis

**Tarifs nets de taxes : la CRESS est exonérée de TVA. Tarifs standards pouvant varier en fonction de votre demande. Les frais d'hébergement, repas, transport, etc. sont en sus.*



DES QUESTIONS SUR CETTE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Contactez votre chargé.e de mission territoire de référence ou posez vos questions directement à l'adresse info@cress-aura.org



La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).

Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont-Ferrand • siège social :
28 boulevard Léon Jouhaux
63100 Clermont-Ferrand

Site de Lyon • siège administratif :
11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon

04 78 09 11 97 - info@cress-aura.org - www.cress-aura.org

Association Loi 1901 - SIRET : 331 408 039 00062

